7 LINKS
S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros
Siège social : 103 Montée de la Petite Chal
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
R.C.S : CHAMBERY 491 859 872

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/10/2026

Au siège social,
Le 08/10/2026,
à 09 heures,

Les associés de la **Société à responsabilité limitée 7 LINKS** au capital de 7 700 euros, divisé en 77 parts sociales de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

Monsieur Denis RAFFAULT propriétaire de 73 parts sociales,

Madame Sarah GINET propriétaire de 4 parts sociales,

TOTAL : 77 parts sociales

Tous les associés étant présents et représentant la totalité des 77 parts composant le capital social, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Denis RAFFAULT préside la réunion en sa qualité de Gérant**.**

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'extension de l'objet social.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que le texte des résolutions proposées et le rapport de la gérance ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par l'article R. 223-19 du Code de commerce.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société à l'activité suivante :

" La prise de participations, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'acquisition de titres ou de droits sociaux ou autrement, dans toutes sociétés ou groupements, quelle que soit leur forme juridique, notamment dans des sociétés en nom collectif, ayant pour objet l'acquisition, la détention, l'administration, la location, la valorisation ou la cession de biens et droits immobiliers, ainsi que la réalisation d'opérations de marchand de biens, de construction-vente, de promotion immobilière ou d'aménagement ; la détention, la gestion et la cession de ces participations ".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale décide d'ajouter à l'article 2 « Objet » des statuts l'alinéa suivant :

« - La prise de participations, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'acquisition de titres ou de droits sociaux ou autrement, dans toutes sociétés ou groupements, quelle que soit leur forme juridique, notamment dans des sociétés en nom collectif, ayant pour objet l'acquisition, la détention, l'administration, la location, la valorisation ou la cession de biens et droits immobiliers, ainsi que la réalisation d'opérations de marchand de biens, de construction-vente, de promotion immobilière ou d'aménagement ; la détention, la gestion et la cession de ces participations ; »

Les autres dispositions de l'article 2 demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés ou par leurs mandataires, après lecture.

La gérance

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Signé par DENIS RAFFAULT
Le 14 oct. 2026

Signed with Universign doc_YB tx_DbLLzyg2XKKd